

RÈGLEMENT DES RONDES CHAROLAISES du dimanche 7 septembre 2025

* Préliminaire :

Les manifestations pédestres, objet du présent règlement sont interdites à tous engins à roues, hors ceux de l’organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

* DETAIL DES COURSES PROGRAMMEES :
	+ La course nature de 10 Km avec moins de 150 m de D+
	+ Le trail de St Euphémie , course de 21kms avec 750m de D+
	+ La course enfants : une boucle de 1 km autour du stade de Charols
* Organisation générale des départs / arrivées / Podiums :

Départ des courses de Charols :

Trail de St Euphémie 21 km départ 9h00

Course Nature 10km départ 10h00

Course enfants départ 10h10

Podiums : 12h environ.

* Organisateurs :

Les Rondes Charolaises sont organisées par le Charols Sports Loisirs section jogging.

Président : Valérie Olry Tel :06-25-23-94-76

Directeur de course : Sylvain Deslandes Tel : 06-07-08-68-21

Les plans des courses sont sur le site du CSL. <https://charols-sports-loisirs.fr/>

Le nombre d’inscriptions global est limité à 400.

Inscriptions sur place dans la limite des dossards restants

* Condition d’âge et capacités physiques :

L’épreuve des 10km est ouverte pour les catégories Cadets à Vétérans. Minimum d’âge requis : 16 ans (révolu à la date de la course). Une autorisation parentale est obligatoire et à fournir lors de l’inscription ou à présenter sur place lors du retrait du dossard.

L’épreuve des 21 km est ouverte aux catégories Juniors à vétérans. Minimum d’âge requis : 18 ans (révolu à la date de la course).

La course enfant est ouverte à tous les enfants jusqu’à 15 ans, les parents peuvent accompagner les enfants , les poussettes sont acceptées.Pour participer un bulletin d'inscription devra être rempli et signé par les parents.

* Protection de l’environnement :

Nous aimons notre ville, notre campagne, protégeons-la. Les concurrents s’engagent à ne rien jeter sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille.

* INSCRIPTIONS et DROITS SUR LES DIFFERENTES COURSES :

Course nature de 10 KM : Inscription : 12 € en ligne 14€ sur place

Trail de ST Euphémie 21 km : : Inscription : 12 € en ligne 14€ sur place

Course enfants : gratuit.

Les inscriptions sur les différentes courses se feront en ligne uniquement –

Sur le site : <https://charols-sports-loisirs.fr/> (Lien avec notre partenaire Le Sportif.com)

Les frais de transaction (à la charge des coureurs) sont de : - 1.08€ pour le Trail de 10 Km, 1.50€ pour la course de 21 km. Possibilité d’assurance annulation (voir en dessous).

INSCRIPTIONS SUR PLACE dans la limite des dossards encore disponibles

* Protocole Sanitaire Anti Covid :

La course se fera dans le respect des règles sanitaires et gestes barrières en vigueur au moment de la course – Ces informations sanitaires obligatoires pour tout coureur seront communiquées sur le site du CSL dès connaissance de ces dernières par les services préfectoraux ou ministériels.

* IMPORTANT :

Tout engagement est personnel, aucun transfert d’inscription n’est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. L’organisation se dégage de toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation. Tout engagement sera ferme et définitif. -Aucune inscription ne sera remboursée en cas d’annulation de la course pour quelque cause que ce soit : (Intempéries-Attentats ou menace d’attentats-Interdiction administrative ou préfectorale-Pandémie type Covid ou autres-confinement …… Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l’organisateur pour quelque cause que ce soit. -Aucune inscription ne sera remboursée en cas d’annulation ou de non-participation de la part du coureur, quel que soit le motif.

Le temps maximum alloué pour les courses est de 3h30. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route. Une barrière horaire pour le 21 Km à 2h au passage de contrôle à 10km en bas de la descente de ST Euphémie à Pont de Barret déterminera les coureurs hors course. Ceux-ci devront restituer leurs dossards au point de contrôle.

* LICENCES ET PPS :

Conformément à l’article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : -D’une licence Athlé Compétition, Athlé running, d’un pass J’aime courir, délivré par la FFA. Les autres licences (Santé Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. -d’une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des Fédérations suivantes : FCD - FFSA-FSPN-ASPTT-FSCF-FSGT-UFOLEP- -D’une attestation Parcours de Prévention Santé de moins de trois mois à la date de la compétition. Voir site FFA: https://pps.athle.fr/ . ● ou pour les mineurs, une attestation de l'autorité parentale que chacune des rubriques du questionnaire santé donne lieu à une réponse négative -Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n’est pas faite de l’existence de la licence ou du P P S. (par sa présentation directe ou celle d’une licence)

* RETRAIT DES DOSSARDS

Compte tenu de la mise en place des différentes courses, les dossards seront différenciés par couleurs. Une couleur pour chaque course. La participation à l’épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles, seul endroit prévu pour l’enregistrement automatique des données sur le temps de parcours. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Les dossards seront retirés à la salle des fêtes Maurice Rodet à Charols le dimanche 7 septembre 2025 de 7h30 à 1/2h avant le départ de la course ( 8h30 pour le 20km / 9h30 pour le 10kms ). Les puces qui ne sont pas restituables sont fixées sur les dossards par le Comité Drome Ardèche des courses hors stade- ne pas les enlever.

* ASSURANCE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de tous les acteurs (participants, bénévoles, secouristes.), auprès de la MAIF, contrat n°3564695A. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

L’organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d’accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l’entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieur à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

* PARCOURS des DIFFERENTES COURSES :

Les coureurs seront dans l’obligation de suivre l’itinéraire balisé, sous peine de disqualification. Pour le 21 Km il est obligatoire de partir avec un téléphone portable chargé. Les parcours sont disponibles sur le site du CSL.

* ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours. Seuls seront autorisé en vélo, les bénévoles qui encadrent cette course.

* RAVITAILLEMENT

Sur le 10km : ravitaillement liquide au 6eme kilomètre à la sortie du village de Manas.

Sur le 21km : ravitaillement liquide solide au 10kms à Pont de Barret et un ravitaillement liquide à Manas au 17eme km.

Un ravitaillement collectif sera mis en place à l’arrivée.

Pour la course de 21 km, il est fortement conseillé de partir avec une réserve d’eau.

* SIGNALISATION :

Rubalise, signaleurs avec gilets jaunes et panneaux

* SERVICE MÉDICAL :

Une assistance médicale sera assurée par l’Union départementale des Sapeurs-Pompiers de la Drôme. Le numéro d’urgence sera indiqué sur les dossards et à enregistrer sur les téléphones avant le départ. La mise hors course d’un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

* SÉCURITÉ :

La sécurité de la course sera assurée par l’organisation, en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur le circuit, la circulation restera ouverte, les coureurs s’engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route. Les coureurs se doivent secours et entraide. En cas d’accident d’un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l’attente des secours.

* SANITAIRES :

Toilettes publiques seront à disposition, Vestiaires et douches seront à disposition des concurrents, au stade de football, à proximité immédiate de l’arrivée.

* ANNULATION DE LA COURSE :

 En cas de force majeure, d’évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d’annuler l’épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

* RÉCOMPENSES COURSES :

Un petit lot d’engagement est prévu pour chaque coureur au retrait du dossard.

Pour la course enfants, une médaille est remise à chaque enfants ainsi que l’accès à un ravito dédié

* RÉCOMPENSES PODIUMS :

Il est prévu d’attribuer des lots aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch des 2 courses. Lot également pour le premier et première Charolais.

Les 3 clubs ou associations comptant le plus de coureurs masculins et féminins classés sur l’ensemble des 2 courses, recevront 1 lot.

Le 1er de chaque catégorie recevra un lot.

Un tirage au sort des dossards permettra d’attribuer des lots, ce tirage au sort sera effectué pendant la course et les lots distribués lors de la remise des lots.

* CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

* UTILISATION D’IMAGE :

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail urbain de Montélimar, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l’occasion de leur participation au Trail urbain de Montélimar, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. •

* CNIL :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d’autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

* CONCLUSION / Acceptation du règlement :

L’inscription d’un participant à l’une des épreuves des Rondes Charolaises, atteste qu’il a pris connaissance du présent règlement 2025 et qu’il s’engage à en respecter sans restriction l’ensemble des dispositions.